



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A CANDIDATURES DE CONSULTANT INDIVIDUEL POUR MENER DES ETUDES ARCHITECTURALES DES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PIC

Crédit IDA-69290

AMI N° C-113-2023/PIC3

Date de lancement : 24 novembre 2023

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. Les principales missions du Consultant sont de mener des études architecturales et des appuis techniques relatifs au développement de certains projets d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques liés à l'amélioration et la diversification des offres en produits touristiques dans les zones d'intervention du Projet. Sa mission contribue principalement aux actions relatives au lever des contraintes en matière d'investissements et à l'amélioration de la compétitivité touristiques à travers l'amélioration et à la diversification des offres en produits touristiques dans les zones d'intervention du Projet PIC.
3. Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg ;
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite maintenant les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de juillet 2016 révisé en 2017, 2018 et 2020 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de recrutement de consultant individuel énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés. Les trois (03) meilleurs candidats seront invités pour un entretien afin de détecter les mieux qualifiés.
7. Le profil recherché requiert :
 - DPLG ou Master en architecte aménagiste inscrit à l'ordre des Architectes de Madagascar,
 - Solides expériences dans l'aménagement de sites à vocation touristique,
 - Expériences probantes dans la conception et la supervision des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures touristiques,
 - Expériences en contrôle et surveillance de travaux de construction,
 - Maîtrisant l'outil informatique (Office, MS Project, AutoCAD/ Archicad ou autres logiciels),
 - Résident à Madagascar et disponible pour des missions de descente sur terrain.
8. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail le dossier de candidature, sous format PDF composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé incluant les références et détails de prestations similaires, au plus tard le 07 décembre 2023 à 16 heures (heure locale) à l'adresse :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage –Isoraka

101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR

E-mail : procurement@pic.mg avec copie à pic@moov.mg

L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AC N° C - 113-2023-PIC3 – ETUDE ARCHITECTURALE DES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET PIC » le Projet n'est pas responsable de la non-consideration des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.